

● ÊTRE UNE COLLECTIVITÉ DU BASSIN VERSANT DE L'ARDÈCHE

Ce service s'adresse à toutes les collectivités (commune, communauté de communes, syndicat) situées sur une des 150 communes du Bassin Versant de l'Ardèche.

● PROVISIONNER UN BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

L'accompagnement proposé par l'EPTB est gratuit. La collectivité bénéficiaire doit toutefois s'engager à provisionner 1 % de son budget de fonctionnement pour la réalisation du plan d'actions (à prévoir sur l'année N+1, dans la limite des besoins mis en évidence dans le plan d'actions).

● VOUS ÊTES INTÉRESSÉS, FAITES NOUS LE SAVOIR **AVANT LE 30 SEPT**

Formulaire à remplir :

www.framaforms.org/framaforms.org/candidature-asec-1780995988

Les candidatures seront priorisées en fonction de plusieurs critères : la répartition sur le bassin versant, la taille de la collectivité, le potentiel d'économies d'eau, la tension sur l'approvisionnement...

ACCOMPAGNEMENT À LA SOBRIÉTÉ EN EAU DES COLLECTIVITÉS

par l'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche

POUR DES ÉQUIPEMENTS ET USAGES EN EAU EXEMPLAIRES DANS NOS COLLECTIVITÉS

Le bassin versant de l'Ardèche est un territoire où l'eau est omniprésente dans les paysages, la culture, les traditions. Les rivières sont à la fois emblématiques de notre région et essentielles pour de nombreux usages : alimentation en eau des populations, irrigation, loisirs aquatiques, industries, cadre de vie...

Ces biens communs sont pourtant fragiles avec une tension de plus en plus importante sur la disponibilité des ressources en eau l'été.

L'étude prospective « Ardèche 2050 » a mis en évidence cette problématique : une baisse moyenne des ressources en eau de -30 % à l'étiage d'ici 2050 et parallèlement une augmentation de près de +100 % des besoins en eau exprimés par les usagers actuels.

La stratégie d'adaptation, adoptée par la Commission Locale de l'Eau (CLE), donne la priorité aux **actions de sobriété** dans les usages de l'eau.

C'est dans ce contexte que l'EPTB Ardèche propose un service d'accompagnement des collectivités du bassin pour les aider à **réduire leur consommation en eau** dans leur patrimoine public (hors réseaux de distribution).

Économisons l'eau, pour préserver notre cadre de vie et notre avenir !

Ils ont franchi le pas !

Plusieurs territoires voisins sont engagés dans des démarches de sobriété :



Juvignac (34) : la commune, accompagné par l'ALEC Montpellier Métropole, a mis en place plusieurs dispositifs concrets : un protocole de détection des fuites, la formation des agents techniques, l'expérimentation de la télérelève sur certains compteurs, etc. Entre 2016 et 2022, la consommation a diminué de 30% malgré la mise en service d'un nouveau groupe scolaire.



PNR du Luberon : Depuis 2019, l'équipe technique SEDEL aide les collectivités adhérentes à réduire leurs factures d'eau. 37 communes et 2 communautés d'agglomération du PNR ont adhéré aux services du SEDEL en 2025. Sur la partie eau, les audits communaux ont permis de mettre en évidence des marges d'économie de l'ordre de 25 %.



VOTRE CONTACT A'SEC À L'EPTB ARDECHE

Paul ROGNON
Technicien Économies d'eau et sobriété
technique.quantite@ardeche-eau.fr
07 46 23 40 95
4 allée du Château - 07200 Vogüé



SERVICE GRATUIT

Pour les collectivités
du bassin versant de l'Ardèche

POURQUOI FAIRE APPEL À CE SERVICE ?

Préserver la ressource, protéger nos rivières

Réduire la consommation en eau, c'est réduire la pression sur les milieux aquatiques. C'est aussi regagner des marges de manœuvre en termes de développement dans les territoires où l'approvisionnement en eau potable est sous tension.

-20%
C'est la réduction de consommation moyenne constatée par les communes engagées dans cette démarche

-3 ans

Des retours sur investissement rapides

Faire des économies pour investir sur l'avenir

Mener l'audit des installations améliore la connaissance de son patrimoine public et permet de prévenir les fuites après compteur. Ainsi, le plan d'actions donne lieu à des économies financières durables sur les factures d'eau, mais aussi d'énergie (eau chaude sanitaire).

Montrer l'exemple

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant de l'Ardèche fixe un objectif de réduction de 10 % de la consommation domestique en eau potable à l'horizon 2030. S'engager dans cette démarche, c'est valoriser l'action publique auprès des citoyens et promouvoir une gestion économe de l'eau, au bénéfice de tous.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

• Un conseiller technique EPTB à votre service

Le diagnostic porte sur l'ensemble des consommations d'eau après-compteur du patrimoine de la collectivité (bâtiments publics, sportifs, espaces verts...).

• Des aides financières pour concrétiser

L'Agence de l'Eau, qui subventionne ce service, peut aussi financer la mise en œuvre du plan d'actions par la collectivité entre 50 et 70 %. L'EPTB vous accompagnera dans le montage des dossiers de demandes de subventions.

• Un accompagnement sur mesure et dans la durée

Le service comprend un suivi des consommations pendant 2 ans et un accompagnement sur-mesure adapté aux attentes et aux engagements de la collectivité.

Juin 2026

Lancement

Candidatures

30/09/2026

Sélection par le Bureau Syndical de l'EPTB et conventionnement avec les collectivités

31/10/2026

Réalisation des audits et plan d'actions

Validation par la collectivité

Mise en place et suivi des actions

2027-2028

LA MÉTHODOLOGIE

1

ENGAGEMENT DE LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

- Signature d'une **convention** entre la collectivité et l'EPTB
- Désignation de l'équipe projet : conseiller EPTB, élu et personnel technique référents au sein de la collectivité

Livable : définition des besoins de l'étude

2

AUDIT DES SITES CONSOMMATEURS D'EAU (~3 MOIS)

- Inventaire et caractérisation des points de consommation
- Relevés de compteurs et campagne de mesure
- Étude des plans et des factures

Livable : diagnostic eau de la collectivité, détaillé par site.

3

ÉLABORATION D'UN PLAN D' ACTIONS (~3 MOIS)

- Sélection des sites à haut potentiel d'économies
- Étude technico-financière des solutions disponibles
- Proposition de phasage et accompagnement à la mise en œuvre et à la recherche de subvention

Livable : Fiche-actions et présentation à la collectivité
Dossier de demande de subventions

4

SUIVI ET SENSIBILISATION (24-36 MOIS)

- Suivi de l'évolution des consommations
- Actualisation du plan d'actions si nécessaire
- Actions de sensibilisation auprès des agents et/ou du public

Livable : Compte-rendu annuel à la collectivité et aux financeurs